



Montréal, le 6 février 2012

L'Honorable Christian Paradis
Ministre de l'Industrie
Édifce C.D.-Howe
253, rue Queen
Ottawa, Ontario K1P 5G8

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom de Biopolis Québec, l'alliance des principales régions du Québec en sciences de la vie et de Life Sciences Ontario (LSO), la voix des sciences de la vie en Ontario. Ensemble, nos organisations représentent la majorité des acteurs du corridor Québec-Ontario en sciences de la vie.

Nous souhaitons vous exprimer notre vision commune sur l'importance que revêt la protection de la propriété intellectuelle pour le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) au Canada.

Les provinces du Québec et de l'Ontario représentent environ 62% de la population totale du Canada et contribuent pour environ 57% du PIB total du pays. Plus spécifiquement, le corridor Québec-Ontario en sciences de la vie représente plus de 1 100 compagnies et génère plus de 17 milliards de dollars en revenus annuellement. Le secteur inclut les grandes compagnies pharmaceutiques, les PME qui développent de nouveaux médicaments ou de nouveaux diagnostics, les entreprises de recherche contractuelle ou de fabrication à façon, les organisations en agriculture, technologies propres ainsi que les firmes offrant des services de consultation au secteur comme les avocats, les comptables, les ingénieurs, les firmes de technologies de l'information, etc. Les universités, les hôpitaux et les centres de recherche au sein du Corridor sont parmi les chefs de file en Amérique du Nord en sciences de la vie et jouent un rôle clé dans la recherche et le développement dans notre secteur. Par ailleurs, l'industrie des sciences de la vie est le deuxième plus gros contributeur au pays en termes de dépenses de R-D; 7 des 10 compagnies qui dépensent le plus haut pourcentage de leurs revenus en R-D sont issues du secteur des sciences de la vie.

Afin de s'assurer que le Québec, l'Ontario et le Canada continuent de voir ce secteur vital pour notre économie se développer et créer encore plus de richesse, il est important de développer une bonne collaboration avec les différents paliers de gouvernement et notamment avec le gouvernement fédéral afin de soutenir l'innovation et la commercialisation. Le rôle du régime canadien de protection de la propriété intellectuelle est ainsi critique pour assurer que notre secteur soit concurrentiel sur la scène internationale.

Force est de constater qu'au Canada, le cadre réglementaire sur la propriété intellectuelle rend notre secteur moins compétitif que nos principaux partenaires de commerce international, comme l'Union européenne par exemple.

Vous le savez, la recherche et le développement sont la clé pour assurer le développement d'une économie du savoir forte au Canada. Les investissements importants en recherche qui se font partout au pays notamment dans les universités et centre de recherche doivent pouvoir trouver des débouchés sous forme de commercialisation des produits de la recherche. Ceci ne peut se produire sans un cadre de protection de la propriété intellectuelle clair et concurrentiel sur le plan national et international.

Plus spécifiquement, les problèmes qui affectent le secteur biopharmaceutique de l'écosystème des sciences de la vie au pays touchent les aspects suivants :

- **Une déficience dans le règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)** – Même si leurs systèmes sont très différents, les États-Unis et l'Europe ont mis en place des processus pour empêcher les produits génériques d'entrer sur le marché lorsqu'un brevet est toujours valide, incluant notamment l'existence d'un droit d'appel efficace pour les innovateurs. Le règlement canadien sur les médicaments brevetés (avis de conformité) ne dispose pas d'un tel droit d'appel pour les innovateurs. Le résultat est un système moins efficace que celui de ses concurrents à protéger la valeur de la propriété intellectuelle des innovateurs.
- **Un mécanisme de protection des données canadien moins efficient et moins compétitif que celui de nos concurrents** – Les États-Unis et l'Europe ont reconnu la complexité, le niveau d'investissement et le temps requis pour commercialiser des produits biopharmaceutiques en accordant une période de protection des données plus longue. A titre de comparaison, au Canada, la protection des données n'est que de huit ans pour les produits biologiques alors qu'elle est de douze ans aux États-Unis et de plus de 10 ans en Europe, avec la possibilité d'une année supplémentaire pour les nouvelles indications. Ce déséquilibre fait ainsi du Canada un pays moins attrayant pour les investissements dans le secteur;
- **L'absence d'un mécanisme de rétablissement de la durée des brevets biopharmaceutiques** – Les États-Unis et l'Europe ont tous les deux mis en place des mécanismes d'allongement de la période de protection des brevets pour les produits innovateurs, jusqu'à cinq ans, en reconnaissance des délais d'accès au marché occasionnés par les études cliniques, la révision des dossiers et les approbations réglementaires. Le Canada ne dispose pas de tels mécanismes et n'est pas concurrentiel avec les grandes juridictions de nos concurrents.

Les opposants à un régime de protection de la propriété intellectuelle plus fort citent généralement une augmentation des budgets de la santé comme résultat aux changements proposés. Cet argument est inexact et dénote un manque de vision. L'innovation est la clé au développement durable et efficace de notre système de santé. En l'absence de technologies innovantes pour augmenter l'efficacité du système de santé ainsi que la santé des Canadiens, la pérennité de notre système de santé dans sa forme actuelle sera compromise.

Les produits génériques ont également un rôle à jouer dans l'atteinte de cette pérennité mais ce rôle doit s'accompagner d'un soutien adéquat aux produits innovateurs.

Le soutien de l'innovation grâce à un régime de protection de la propriété intellectuelle fort est un élément clé de cette pérennité.

Les négociations en cours dans le cadre d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne offrent des opportunités de corriger ces manques et de replacer le Canada dans le peloton de tête en matière d'appui au secteur des SVTS. L'harmonisation du cadre de protection de la propriété intellectuelle avec l'Union européenne améliorera l'environnement économique au Canada et rendra nos marchés plus attrayants pour les investissements en recherche et développement, fortement convoités par la concurrence provenant d'autres pays.

En espérant que cette demande trouve écho au sein de votre gouvernement, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Michelle Savoie
Directrice générale
Montréal InVivo



Jason Field
Executive Director
Life Sciences Ontario



Carl Viel
Président-directeur général
Québec International



Pierre Bélanger
Directeur général
Sherbrooke Innopole

[Veuillez noter qu'une copie de cette lettre sera mise en ligne]

C.C.:
M. Sam Hamad, Ministre du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
Hon. Brad Duguid, Ontario Minister of Economic Development & Innovation